CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par mois seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de vendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev — 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Heures de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis.	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 — JOHN DOUGLASS.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau ROB ROY, capt. Wm Wright, partira vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à
FORSYTH, GOODWYN & Co.

N. B.—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissemens seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessée. — 22 juil

Excursion du Dimanche.—Le steamer CORSAIR, capt. Knight, partira de l'extrémité du rail-road, au Lac, à 9 heures du matin, pour Madisonville et viendra le même jour à 4 heures du soir. Les passagers qui désirent faire cette excursion, devront descendre par le char de 8 heures. PRIX: aller et retour, $2 pour chaque passage.
13 juil

Pour St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf Prairie, capitaine J. Sellers, est arrivé hier au soir, et partira sous peu: il a des chambres hautes, élégamment meublées. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
13 juil — FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swisler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à — [21 juin] — JOHN KILSHAW, Jr.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JACKSON, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 juin — MAUNSEL WHITE & Co.

POUR BOSTON.—Le brick Frances Ellen, capt. Sutton, du port d'environ 2,200 barils, sera prêt à recevoir du fret dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à
HARROD & QUARLES,
27 juil — no. 21 rue Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick MARINE, capitaine Smith, peut prendre sur son pont de 50 à 60 balles de coton ou de mousse et peut disposer encore de quelques chambres pour des passagers. S'adresser à
23 juil — R GRONING & Co.

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à — R GRONING & Co — 9 juil

Pour les Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX.—La barque française GENERAL FOY, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagé, fera voile pour Bordeaux vers le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 10 ou 12 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
SORBE & Co,
9 juil—10 — Rue Royale, no. 118

ON demande à fretter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton; s'adresser à
SAMUEL THOMPSON & Co,
9 juil — Rue de Camp, no. 53

Pour les ports du Mexique.

POUR VERA-CRUZ. La goëlette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très-incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à
18 juil.—8 — A. M. MIRANDA & Co.

POUR BRAZORIA (Texas)—La superbe goëlette, paquebot régulier, JULIUS CŒSAR, capitaine Lighburn, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
18 juillet — rue Royale, No 35

POUR MATAMOROS—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Abzena, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin — J. PRATS & fils.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capt Dumas, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour les passagers. S'adresser à bord ou à
27 juil — J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — (16 juin) — R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin — rue Toulouse, no 27.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil — HARROD & QUARLES.

A VENDRE OU A FRETER.—Le beau brick, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Quito, du port de 136 10/95 tonneaux, lequel pourra de tous ses agrès et appareaux, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à
LEGENDRE & SAMORY,
23 juil — No 47 rue Toulouse

A FRETER.—Un navire de première classe et neuf pourra prendre 1200 balles; il est en bon ordre de recevoir ce fret et se transportera à aucune partie du port. S'adresser à
30 juin — HARROD & QUARLES, 24 Douane.

A LOUER OU A FRETER.—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 90 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser — (17 juin) — COIT & Co, 20 rue de la Douane.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 200, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces long à 7, dont la qualité et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phœnix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Fine grise*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grise*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est établie aussi bien au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m — No. 200, Market st. Philadelphie

Avis de Banques et de Comp.

Banque de Kentucky, 4 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 26 juillet 1836.
27 juil—8 — EDWARD DUPLESSIS, caissier

Compagnie du Gaz et de Banque de la N O. 25 Juillet 1836.

A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de 4 pour cent sur le capital ou de une piastre et vingt cinq cents par action a été déclaré pour le dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, à la Nouvelle Orléans, après le 8 août, ou aux agences, à la Banque de Girard à Philadelphie, et à la Banque d'Amérique, à N. York, après le 15 août prochain.
27 juil — J W HOUSTON, caissier.

Avis aux propriétaires des embarcations naviguant sur le lac.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Nashville, recevra des propositions pour le transport de 300,000 pieds de bois de charpente de Pensacole à la Nouvelle Orléans au canal supérieur. S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Canal, n. 56. — 22 juil

Compagnie d'Assurance de l'Océan, Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

LE président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les derniers six mois, payable le ou après le 5 du courant.
4 juil — WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans. Nlle. Orléans, 30 juin 1836.

LE président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange de ce jour sur cette ville à raison 8½ pour cent de prime.
E. DUPLESSIS,
4 juillet — caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr	Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—3

BANQUE DE CARROLLTON.

A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci-après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai — JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. — J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. — 6 avril—3

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,
15 juin — R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York.
13 juil. — JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.
13 juil—6,3ps — L. MATHEWS, président.

A LOUER—Le magasin situé rue Toulouse, no 54, en face le monument qu'on érige pour la Banque des Citoyens.
S'adresser pour les conditions à M. P. D. D'Abadie chez MM. Carrière, Daran & co. rue St. Louis, n. 11.
22 juil—3

A LOUER.—Possession en sera donnée l'encoignure des rues Bourgogne et Hospital et occupée par M. L. Gamotis, pharmacien. S'adresser à — HUGO C. GILDEMEESTER,
22 juil — 45, rue Bienville.

Maison de plaisance à louer à la Passe Christian—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position, et les chênes qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie de devant et derrière, cuisine, etc.; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à — A. DELPIT,
11 juil—8 — no. 119, rue de Chartres.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre]
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. — 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai — ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER.—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars—3 — A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à — EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai — 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. — 13 juin—3

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 pieds de long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.

Le steamboat Delta, capitaine Sheridey, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le JEUDI il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le vendredi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures, et partir de suite.

Prix du passage:

Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi	$2
Samedi, dimanche et lundi	1
Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours	2

N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.
23 juin—1m — J. DAVIS.

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE; Rue du Camp, No. 8.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co. Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courts vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah, do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. — 1 sept

DEMANDE DE NEGRES.

POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $30 par mois.
S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 3 heures de l'après midi. — 16 juil

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Succession de McGee.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, le vingt-troisième jour d'Août 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 14 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Hugh McGee, et aussi pour compte de John Ames, qui est co-propriétaire pour une moitié indivise, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, désigné sous le No. 100 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à la page 316 du Régistre No. 2 de l'année 1829 de G. R. Stringer, ci-devant notaire public; le dit lot mesure quarante pieds de face à la rue Julie sur cent-quatre-vingt pieds de profondeur, et situé entre les rues Baronne et Carondelet: ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
22 juillet — Register des Testaments.

SUCCESSION de Théard—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, lundi, le vingt-deuxième jour d'Août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu René Nicolas Théard, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Marigny, étant une partie du lot No. 303 de l'îlet No. 38, et ayant (mesure française) trente pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur cent-vingt pieds de profondeur; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente.—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, sans pour cela donner à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit de retarder le paiement. — W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 juillet

SUCCESSION de Le Bourgeois.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, le deuxième jour d'août, 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, à 10 heures du matin, au ci-devant domicile de feu Le Bourgeois, encoignure des rues Condé et St. Philippe, les effets mobiliers dépendant de la dite succession.
Conditions de la vente: comptant.
22 juil. — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION DE DUBOURG—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, dix-huitième jour d'Août, 1836, à midi, en vertu d'un décrêt de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du vingt-huit juillet, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à la folle enchère de William Nicholas Hull, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession du feu Paul Lacour Dubourg, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Saulet, dans la seconde municipalité, désigné sous le numéro CINQ sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de H. Pédesclaux, esq. not. pub. Le dit lot de terre attenant au lot No. QUATRE, et mesurant trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le lot No. Treize.

Conditions de la vente: un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs
16 juil.

SUCCESSION Langmuir.—Vente par le régister des testamens—Mardi, le seizième jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du onze juillet, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Robert Langmuir, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro douze, situé au faubourg Saulet, dans l'îlet numéro neuf, mesurant trente pieds plus ou moins de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure anglaise; la ligne qui sépare ce lot de terre du lot no treize, appartenant à feu Robert McDowell, est la séparation et le mur central d'une double maison en briques à étage, bâtie par ledit McDowell et ledit défunt, et ledit Robert McDowell a consenti à ce que cette ligne fut établie par acte de vente devant William Christy, notaire public, en date du vingt sept mars, mil huit cent trente deux; sur lequel dit lot de terre est construite une maison en briques à étage, cuisine et dépendances.

Conditions de la vente: Huit cent cinquante piastres payables comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
15 juil — W F C DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de Nancivette, f. c. l.—Vente par le Régister des testamens.—Samedi, treizième jour d'Août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Louise Nancivette, femme de couleur libre, pour effectuer un partage parmi ses héritiers et François Lacroix et Etienne Cordevioile, la propriété foncière et esclave ci-après décrites, savoir:

1° Julienne, une esclave griffonne âgée d'environ trente ans, ayant été marron

2° Un demi terrain, situé au faubourg Marigny, rue Casacalvo, entre les rues d'Espagne et des Poëtes, faisant partie du terrain No. cent-vingt, sur le plan général du dit faubourg, et ayant trente pieds de face à la rue Casacalvo sur cent-vingt pieds de profondeur mesure française, borné d'un côté par le terrain No. cent-dix-neuf appartenant actuellement ou ci-devant à Bernard Castillon, et de l'autre côté par le reste du dit terrain No. cent-vingt appartenant actuellement ou ci-devant à Marcel Dupart; ensemble les bâtisses y construites consistant en une maison basse en bois, composée de deux chambres, galerie et cabinets, et un cuisine en bois de chalan.

Conditions de la vente:—l'Esclave à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, Notaire public, au frais des acquéreurs. — 11 juillet

SUCCESSION de Blaise, alias Avril h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le huitième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Blaise, alias Blaise Avril, h. c. l. décédé, le lot ci-après décrit, savoir:

UN LOT DE TERRE—ensemble les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé, dans la rue d'Orléans, entre les rues St. Claude et Tremé, mesurant vingt-deux pieds onze pouces de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de cinquante six pieds six pouces, mesure américaine, borné du côté de la Place du Cirque par un lot de terre appartenant à M. Bacas et de l'autre côté par la propriété appartenant à la succession dudit Blaise Avril.

Conditions de la vente:—Un cinquième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendu, avec stipulation qu'après maturité, s'ils ne sont pas payés, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'ils soient payés.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 juillet — Régister des Testamens

N. B. L'acte de vente doit être passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub, aux frais d'acquéreur.

Succession de Bonifay, f. c. l.
Vente par le Régister des Testaments.

MERCREDI, dix août 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Charlotte Bonifay f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau ou Lot de Terre, situé au Bayou Saint Jean, faisant partie du lot N°. *Trois*, de forme irrégulière, ayant (mesure française) quarante pieds de face au dit bayou, sur trois-cent-vingt-quatre pieds d'un côté sur la ligne de profondeur qui ouvre et le sépare de la propriété de David Olivier, ci-devant celle de Mr. Fortin; et borné de l'autre côté par la propriété de Pierre Roux, et par l'autre portion du dit lot numéro Trois, vendue à Dlle. Mary O'Rourke, la ligne de séparation de ce côté forme en un angle droit de trente pieds à la profondeur de cent-vingt pieds, et alors a une profondeur de cent-quarante pieds jusqu'à la ligne du fond; laquelle dite ligne du fond mesure quatre-vingt-dix-huit pieds, attenant au lot numéro quatre-vingt-quatre, ainsi qu'il appert d'un plan annexé à l'acte de donation de la susdite propriété, passé devant Le Feraud, not. pub. le 24 mai 1833, par Charlotte Bonifay, f. c. l., en faveur d'Antoine Gentil; ensemble toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et servitudes y attachés.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant David F. McCay, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 juillet

SUCCESSION COLSSON—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 9 août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste alias Frederick Jean Baptiste Colsson, les esclaves, savoir:

Felicie, *alias* Philis, négresse âgée d'environ 45 ans. Polley, négresse âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente: La première à 12 et 18 mois de crédit; la seconde à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du tuteur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. On ne garantit que les titres des esclaves, le tuteur ne connaissant pas leurs bonnes et mauvaises qualités. Aucun esclave ne sera livré avant que les acquéreurs aient satisfait aux conditions de la vente.
W F C DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 juillet

SUCCESSION de Hébrard—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, quatrième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Dame Marie Melanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, et aussi pour compte de la communauté qui a existé entre la dite défunte et son mari Antoine Hébrard, les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1°. Paul, nègre âgé d'environ dix huit ans, domestique de maison;

2°. Aquiline, négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison, maladive.

3°. Eléonore, négresse âgée d'environ trente-huit ans, cuisinière et blanchisseuse.

4°. Peggy, négresse âgée d'environ dix ans, domestique de maison.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Propriétés foncières:

1°. Une portion de terrain située au faubourg La Course, fesant partie du terrain désigné par le numéro un de l'îlet numéro cinquante et ayant mesure française, vingt huit pieds à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Joseph Garcia, et de l'autre par Pierre Liotand.

Conditions: comptant.

2°. Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue de la Commune, entre les rues Philippa et du Cirque, mesurant trente quatre pieds de face à la rue de la Commune, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion dudit terrain, et de l'autre par la propriété de M. Trépagnier, avec tous les édifices y construits.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement

3°. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues de la Commune et Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet, mesurant trente pieds de face à chacune des dites rues Gravier et Commune, sur une profondeur de deux cent quarante deux pieds, courant de l'une à l'autre de ces deux dernières rues, avec les bâtisses y construites.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de la somme de deux mille piastres chaque, payables le cinq août mil huit cent trente sept, de payer la somme de quatre mille piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

4°. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant d'une rue à l'autre, entre les rues Baronne et Carondelet, et mesurant trente pieds plus ou moins de face à chacune desdites rues de la Commune et Gravier, sur deux cent quarante deux pieds de profondeur de l'une à l'autre rue, mesure française, avec les batisses y construites, borné du côté de la rue Carondelet par Marie Jeanne Chalembert, et du côté de la rue Baronne par la propriété qui vient d'être décrite.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement, 1° de la somme de six mille cent cinquante piastres, montant de dix huit billets, la moitié desquels billets échera le dix huit février mil huit cent trente sept, et l'autre moitié le dix huit du mois d'août de la même année; 2° celle de trois mille soixante quinze piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5°. Deux lots de terre, lesquels seront vendus en un seul lot, situés au faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, designés par les numéros trente quatre et trente cinq au plan dressé par Depouilly, arpenteur, et déposé en l'étude de H B Cénas, notaire public, le 5 mai 1835, lesdits lots de terre ayant chacun vingt cinq pieds de face au chemin Félicité, "Felicity road" et vingt quatre pieds huit pouces sur la ligne du fonds qui les sépare du numéro vingt trois.

Ledit lot numéro trente quatre ayant en profondeur cent quarante huit pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente trois, et cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente-cinq.

Ledit lot numéro trente cinq ayant en profondeur cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente quatre, et cent quarante six pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente six—le tout mesure américaine.

Conditions: L'acquéreur devant se charger de payer six cent treize piastres trente trois cents et un tiers montant de deux billets, l'un payable le onze mars mil huit cent trente sept et l'autre le onze mars mil huit cent trente huit, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 30 juin—30

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, le dix-neuvième jour d'Août 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:

LUNDY, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et marronneuse.

PHEBE, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.

Conditions.—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS.
Register des Testaments.

N. B. Les actes pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. — 16 juil

SUCCESSION Striker.—Vente par le régister des testamens.—Lundi, le quinzième jour d'août 1836 à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Richard A. Striker, l'esclave nommé Jackson alias William Jackson, nègre âgé d'environ cinquante cinq ans. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 11 juil

COUR DES PREUVES—Attendu que Sébastien Brulard a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Angelo Fatio décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. F C DUPLESSIS,
29 juil — Régister des testamens

COUR DES PREUVES.—Attendu que Aaron Bird a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Gallaher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
29 juillet — W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—succession de Pujole alias Boileau; avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Roy Sr. curateur de la succession de feu Raimond Pujole alias Boileau, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS.
27 juil — Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de feu Robertson.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Gontz, curateur de la succession de feu Thomas Robertson ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et l'administration dudit curateur prolongée pour une année de plus. Par ordre de la cour.
25 juil — W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

AVIS

ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant sheriff de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1832, conjointement avec Paris Children, John Killion et John George, ses cautions.

2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.

3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt-un-cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième. [L. S.]
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE,
23 juin—30 — Secrétaire d'Etat.

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. — 28 nov

SUCRE, &c—520 caisses de sucre brut; 750 sacs de café; vieux vin de Madère, de Malmsey et Sherry, en tierçons et demi-tierçons; 50 barils vin sec, à vendre par
29 juin — M DE LIZARDI.

SANGSUES—En débarquement du navire Anne Louise, de Bordeaux, plusieurs milliers de sangsues, première qualité, à vendre en gros et en détail, à des prix modérés par — A. A. PEYCHAUD,
29 juin — rue Royale, no 123.

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
18 juil — MARTINEAU, CRUGER & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
1 juil — no. 47, rue Toulouse.

TRAITES sur New-York, à vendre par
TH. NICOLET & Co.
2 juillet — rue Bienville, No 26

TRAITES sur New-York, à vendre par
W. G. HEWES & Co.
— juillet — rue du Camp, No 47

TRAITES sur New York, Londres à vendre par
R GRONING & Co.
27 juin — rue Gravier.

TRAITES sur France, à vendre par
P. H. PETITPAIN,
28 juin — No 47, rue Toulouse

TRAITES sur Londres et New-York, à vendre par
JAMES GRIMSHAW,
28 juin — No: 69, rue du Canal.

CHANGE sur France, à vendre par
20 mai — A. St. GEORGES

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
7 juin — KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

TRAITES sur New York, à vendre par
13 mai — M. DELIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
18 mai — R A LEFEBVRE, St Levée et Levée

CHANGE sur Paris, à vendre par
9 juin — M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur la France, à vendre par
18 juin — A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin — CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
R. A. LEFESBVE,
24 mai — encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. — 10 juin

INDIENNES—5 caisses indiennes très riches, nouvellement reçues et à vendre par
WM. G. HEWES & CO.
27 juil — No 47, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE &c.—600 pièces toile d'emballage—800 rouleaux de cordage, de qualité supérieure, à vendre par
W. G. HEWES & CO.
27 juil — No 47, rue du Camp.

WHISKEY RECTIFIE—150 barils à vendre par
G DORSEY,
27 juil — 44 Nouvelle Levée.

EAU DE VIE de Peches—33 barils, qualité supérieure, reçu par le brick Syren, à vendre par
27 juil — G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

FARINE—Superfine, commune et croisée: saindoux; porc, jambons, épaules, côtés, pêches sèches; huile de Palma Christi, à vendre par
27 juil — G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

FOIN—500 balles à vendre par
25 juil — PERKS & HALL.

POMMES SECHES—50 barils à vendre par
25 juil — PERKS & HALL.

FRAMBOISES—20 barils framboises, à vendre par (25 juil) — PERKS & HALL.

PACANES—20 barils pacanes, à vendre par
25 juil — PERKS & HALL.

DEMANDE A LOUER—Une bonne servante trouvera à se louer en s'adressant à
EDWARD GOTTSCHALK,
23 juil — 106, rue de Chartres.

SAVON DE MARSEILLES—303 caisses savon bleu marbré de Marseilles, d'une qualité supérieure, ayant droit au drawback, en débarquement du brick Trois Frères, et à vendre par
23 juil — R GRONING & Co.

JAMBONS—75 boucauts côtés et épaules, à vendre par
22 juil — JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.

ON demande une bonne cuisinière et blanchisseuse à laquelle on donnera de bon gages.
S'adresser au No 56 rue du canal. — 22 juil—2e

RIZ.—30 Tierçons de première qualité, à vendre par — C G ALLHUSEN
22 juil — No 57 rue Tchapitoulas

MARCHANDISES MEXICAINES.—Un assortiment général de marchandises convenables au marché Mexicain, constamment à vendre par
C G ALLHUSEN
23 juil — No 57 rue Tchapitoulas

HARICOTS.—85 barriques haricots blancs à vendre par — EASTMAN & FRERES,
23 juil — No 30 Vieille Levée

25 Barillets beurre frais des Illinois, à vendre par
EASTMAN & FRERES,
23 juil — No 30 Vieille Levée.

CIGARRES—120,000 cigarres de la Havane, à vendre par — J ROBERT & Co.
20 juil — 117, rue Royale.

GRAISSE—800 barillets graisse, à vendre par
20 juil — G DORSEY. 44 Nlle Levée.

FARINE—1000 barils farine, en débarquement et à vendre par
20 juil — G DORSEY, 36 Nouvelle Levée.

DEMANDE D'ACTIONS—On achète des actions de la Compagnie du Desséchement, du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, de la Banque du Commerce et de la Banque des Citoyens de la Louisiane; s'adresser au No. 119, rue Royale, entre St. Louis et Conti. — 18 juillet—g

SIROP DE LIMON—50 caisses sirop de limon, en magasin et à vendre par
R. V. M'KINNELL,
15 juillet — Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE.—... à vendre par
R. V. M'KINNELL;
15 juillet — Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas

1100 BARRILS farine surfine pour boulangers, 120 do lard mess, 150 do whiskey 40 do bœuf prime à vendre par — M MAHER,
9 juil — Rue Poydras, no. 16

AVIS—Monsieur Jean Paulin Schommer est maintenant en ville, il est prié de vouloir s'adresser au bureau de — HUGO C. GILDEMEESTER,
8 juillet — Rue Bienville, No. 45.

TRAITES SUR AMSTERDAM à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
8 juillet — No. 45, rue Bienville.

FARINE—300 barils farine en débarquement du bateau à vapeur Pittsburg et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
8 juillet — Rue Bienville, 45.

100 balles Tabac en feuilles, à vendre par
VILLATE & TOLEDANO,
7 juillet — 56, Vieille Levée

75 barils Rum du Nord, 50 dito Genièvre dito. à vendre par — VILLATE & TOLEDANO
7 juillet — 96, Vieille Levée

DURANT l'absence des soussignés de cette ville M. Henry L. Bennett, de la maison de Bullitt Shipp & co. demeure notre agent autorisé.
6 juil—1m — ROBT. FERRIDAY & Co.

A LOUER.—Deux bureaux spacieux No. 8, au rue du Camp; s'adresser à
13 juil—6 — THOS FELLOWS.

VOITURE et Chevaux à vendre.—On offre à vendre une paire de beaux chevaux de New-York avec une excellente barouche, presque neuve. La seule raison qui fait qu'on les vend est que le propriétaire doit quitter la ville, S'adresser à
J. GRIMSHAW,
8 juillet — Rue Canal, 71.

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil — BERNARD. MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands îlets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil — B MARIGNY.

TRAITES sur Londres, New York & Louisville à vendre par
29 juin — MARTINEAU, CRUGER & Co.

MIEL—50 barils miel supérieur de Cube, à vendre par (4 juil) — R GRONING & Co.

TROIS chaudières en cuivre, à vendre par
4 juin — KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan et Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures
9 juil—6m

MOULINS à coton de l'Aigle.—Les soussignés ont en magasin un assortiment complet de ces moulins, qu'ils offrent à vendre.
1 juil — W G HEWES & Co. 47, rue du Camp.

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juil — CHS. A LACOSTE.

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shérif de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes:

1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

2o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $3,480, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Monroe Robertaille, pour sa caution.

4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $9,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.

Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.

Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendence des Etats Unis.
Par le gouverneur,
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'état de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
20 juil—30 — Secrétaire d'Etat.

Vingt cinq Piastres de Récompense.

PARTI Marron le 19 courant, du marché aux Légumes, le nègre NED âgé d'environ 30 ans. Cet esclave parlant anglais et français, est d'une taille de 5 pieds 4 pouces mesure française. Il est d'un noir rougeâtre, il a la figure riante, l'œil vif, la démarche très active, fesant beaucoup agir ses épaules en marchant. Il a sur les bras et sur l'estomac des marques très apparentes d'anciennes brulures. On prétend l'avoir vu se diriger du côté d'en haut. Comme il avait en sa possession environ quarante piastres quand il est parti, nul doute qu'il ne se soit habillé proprement. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramenera au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
29 juil—3 — G. MORIERE FAZENDE.

Vingt Piastres de Récompense seront données pour l'arrestation de la griffonne MARIE, parlant anglais et français, taille d'environ 4 pieds 8 ou 10 pouces, mesure française; elle a une petite cicatrice ancienne et paraissant très peu sur la joue droite, à côté du nez; le bout de la lèvre supérieure très pointu, regard sournois, cambrées; elle appartenait dernièrement à Jean Rousse, boulanger, qui l'employait à vendre du pain dans les rues. Elle est partie maronne dimanche dernier de chez M. Delpit ou le soussigné prie quiconque l'arrêtera de la conduire, ou à la geole.
29 juil—4 — PIERRE LEGLISE.

Vingt Piastres de Récompense—La récompense cidessus sera donnée pour l'arrestation du mulâtre clair nommé JOHN. Il parle anglais et un peu le français, sa taille est d'environ 5 pouces 3 lignes. Il a descendu en courant la rue Condé hier à 1 heure et demie de l'après midi, ayant un chapeau de paille, et n'ayant pas de veste sur lui, il portait un rouleau de papier à la main.

Ce mulâtre est très connu en ville, comme ayant travaillé au Café du Commerce, encoignure St. Louis et Chartres. Il est âgé de 20 à 22 ans.

La somme cidessus sera donnée par le soussigné, pour la mise dans n'importe quelle geole de cet état, dudit mulâtre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.
J. BROIZE,
Café du Commerce, enc. St. Louis et Chartres.
29 juil—3

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. — 27 juil

25 Piastres de Récompense—Parti marron le 13 juillet, le nègre CHARLES ou Charloi, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, robuste et trapu, physionomie riante, très causeur parlant français et anglais, ayant appartenu autrefois à M. A. Bosque et travaillé à sa briquetterie de l'autre côté du fleuve. Il est bien connu dans cette ville comme travailleur sur la Levée. Il se cache probablement dans le faubourg Marigny ou de l'autre côté du fleuve. La récompense promise sera payée à quiconque le logera dans la geole de cette ville ou le ramènera au no. 18, Nouvelle Levée. — 27 juil—6

Vingt Piastres de Récompense.

PARTI Marron de chez son maître dans la journée du 21 courant, le nègre nommé FIELD, âgé d'environ 23 à 24 ans, sa taille est d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces, gros, gras et très robuste ses cheveux sont très épais; il a une jambe un peu croche.

La dite récompence sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez son maître, no. 36 Nlle Levée.
23 juil — D'AQUIN BROTHERS

$100 de Récompense—Cent piastres de récompense et frais, tous payés livré à la geole de la Nlle. Orléans. Le griffe nommé JOHN, se faisant aussi appeler COLMAN; il pourrait même avoir pris un autre nom. Ledit griffe est parti de mon habitation depuis 1833, se fait passer pour libre; et depuis cette époque il a été vu plusieurs fois au railroad et à la Mobile. Il parait que dans ce moment il est ingénieur à bord d'un bateau à vapeur qui fait les voyages desdits endroits, ayant été vu il y a six jours au railroad, remplissant lesdites fonctions.

Cet esclave est de la taille de cinq pieds huit pouces ou environ, supérieurement constitué, figure douce, parlant anglais et français; il est très reconnaissable par une cicatrice qu'il a en travers sur la poitrine de la longueur de deux à deux pouces et demi, qui forme un bourlet de la grosseur du doigt.
Paroisse Jefferson, 23 juillet 1836.
23 juil—4 — P. TROUARD.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE maronne de chez le soussigné dans la nuit du 11 au 12 du courant la négresse Marie, âgée d'environ 25 ans, taille ordinaire, ayant la lèvre inférieure très avancée, parlant le français et l'anglais; la sus-dite négresse était vêtue lors de son départ d'une robe d'indienne à fleurs roses.

La sus-dite récompense sera payée à quiconque la conduira à la geole de police, de la Paroisse d'Orléans.
18 juil — C. DUTILLET.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nègre nommé Diego, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile ou le logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile ni ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs des lois.
Paroisse de Jefferson le 8 juillet 1836.
16 juillet—3 — A. E. CHARBONNET.

$25 DE RECOMPENSE

POUR l'arrestation et la mise en prison de ... de chez son maître, P. F. Hallum, paroisse Assomption.

JACOB est âgé d'environ 40 ans, sa peau est d'un noir clair, sa taille d'environ six pieds, il est fortement constitué, marche droit, s'habille proprement et a une figure agréable; 2 ou 3 dents de devant lui manquent ou sont cassées.

Ce nègre fut acheté il y a environ huit mois de Mr. Jacob (qui l'avait reçu de la Mobile), par Mr. Cramborn, boulanger, et a été vendu par ordre des créanciers de ce dernier par W. Flower, encanteur, à la Bourse de Hewlett, le 19 Mai dernier. Sa femme est en ville et demeure dans la rue Julie près de la levée. On présume qu'il se tient caché dans le faubourg Ste. Marie, ou qu'il travaille chez un boulanger à la Nouvelle-Orléans.

La récompense de $25 sera donnée à celui qui arrêtera ce nègre, comme il est dit plus haut, et qu'on préviendra soit son maître soit H. Bonnabel, pharmacien, Nlle. Orléans. — 12 juillet—8

$15 DE RECOMPENSE.—Parti marron en Février dernier, le nègre nommé Phill, âgé de 25 ans; 5 pieds 6 pouces de taille, joli nègre, bien fait; il a une cicatrice sur la poitrine immédiatement audessous du col. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou au soussigné. — GEORGE LANAUX,
11 juil—30 — rue de Chartres no. 140

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne du Franklin Hall, sur le chemin Pontchartrain, le 24 mai dernier, la griffonne nommée ABBY, âgée d'environ 24 ans, 5 pieds 2 ou 3 pouces de taille; elle a perdu ses dents de devant de la machoire supérieure, le menton très alongé et projettant, elle est avancée de quelques mois dans sa grossesse. Cinquante piastres sera payée à quiconque fera savoir si elle est employée par d'autres, ou la même récompense à quiconque la fera mettre à la geole ou au soussigné.
8 juillet—3 — L. A. CALDWELL.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Langhorn, de Lynchburg, Ve. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.
24 juin—3m — Tas. H DICKINSON

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE

Parti marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine. Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai—3 — J. B. ORY.

DETENU à la geole de la Paroisse Jefferson, le nègre JOHN, appartenant à M. Bickly.—Le propriétaire est prié de venir le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse de Jefferson, le 20 juillet 1836.
22 juil — J. CHARBONNET, jr. Shérif.

Vingt-cinq piastres de récompense.

VOLE'E du bureau des soussignés, entre 11 heures et midi, le 4 courant, une MONTRE en or, de levier patenté, fait par Leigh, No 2549. Il y était attaché une garde tressée. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui la remettra aux soussignés, ou qui pourra faire connaître le voleur
MARTINEAU, CRUGER & Co.
7 juillet — rue Bienville, No 30

CHANGEMENT DE DOMICILE—Madame FESSARD, accoucheure, a transféré son domicile de la rue St Philippe, à la rue Bourbon, no. 185, près la rue St. Pierre.

M. Fessard donne chez lui et en ville des leçons de tenue de livres pratique, d'arithmétique, d'écriture, &c et s'offre à tenir quelques jeux de livres.
24 juin — FESSARD.

ARTICLES récemment reçus de Bordeaux et du Hâvre, à vendre par le soussigné:

10 caisses prunes à l'eau-de-vie ... d'un quart de galon,
20 do fruits l'eau-de-vie assortis,
10 caisses liqueurs superfines assorties (à capsules d'argent),
25 do. Eau de fleurs d'oranger triple,
6 doux Anisette en grandes pomponelles d'un galon, première qualité et de diverses couleurs.
J. B MICHON.
18 juillet — rue de la vieille Levée No. 21

Ventes à l'Encan.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu, le Lundi 8 Août, à midi, à la Bourse Hewlett, la Propriété connue sous le nom de LA COURSE, située dans la partie inférieure, à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant trois arpens et demi de face sur 40 arpens de profondeur.

Conditions—comptant.

L'acte de vente chez C. Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. — 23 juillet—11

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi prochain, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, pour le compte de qui il appartiendra, cinq boucauts crochets de porte de 12, 14 et 16 pouces. — 29 juil

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi, 4 août 1836, à midi, à la Bourse Hewlett;

TIMA, âgée de 36 ans, depuis 9 ans dans le pays, garantie des vices et maladies prévus par la loi, capable de faire un peu de tout dans un ménage.

Conditions, moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque.
29 juil

PAR F. L. B. DUPLESSIS.

JEUDI, 4e jour du mois d'août prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis,

DIX TERRAINS,

situés au faubourg Lafayette, dans l'îlet no. 29, borné par les rues Jackson, Chesnut, Philippe et Poplar,—Les lots nos. 1, 2, 3 et 4, faisant face à la rue Jackson, et au railroad, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes, sur 127 pieds de profondeur; les lots nos 1 et 2 forment l'encoignure des rues Jackson, Chestnut. Les lots 5 et 6 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar, sur une profondeur de 159 pieds: ils sont bornés par le derrière par les lots 9 et 10, qui mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 159 pds Le lot no 7 formant l'encoignure des rues Poplar et Philippa mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philippa sur 127 pieds de profondeur et de face à la rue Poplar. Le lot no 8 adjoignant le lot no. 7 est de la même dimension.

Conditions de la vente; Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour les autres détails, voyez le plan déposé à la susdite Bourse.

N B Les actes de vente seront passés pardevant H B Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs.
23 juil—7

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu que attendu que James P. Fréret, au nom de Fréret frères, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt sept avril mil huit cent trente-six, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu James Fréret, la propriété foncière ci-après décrite dépendant de la succession du dit feu James Fréret, a été offerte en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession du dit feu James Fréret, le huit juin mil huit cent trente-six, par Mossy & Garidel encanteurs pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et adjugée aux dits Fréret frères, savoir:

Description de la propriété d'après la transfer judiciaire:

L'établissement de la presse à coton à vapeur situé sur un certain îlet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, ayant, plus ou moins, deux cent cinq pieds un pouce de face à la rue Carondelet, deux cent trente cinq pieds quatre pouces de face à la rue Baronne, trois cent quarante un pieds neuf pouces de face à la rue Perdido, et trois cent quarante deux pieds six pouces de face à la rue Union, le tout mesure américaine; ensemble avec les bâtisses qui y sont situées, machine à vapeur et autres appartenances, pour la somme de cent soixante un mille piastres.

Conditions—un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les dits billets porteront intérêt, à raison de dix pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'à l'époque où ils seront payés, mais il est entendu que cette clause ne pourra nullement autoriser les acheteurs de l'îlet ou d'une partie quelconque de la dite propriété à retarder le paiement des billets lorsqu'ils seront échus.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre l'établissement et l'îlet de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis du temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce vingt-huitième jour du mois de juillet A. D. 1836. [L. S.]
W. F. C. DUPLESSIS,
30 juillet — régister des testamens

OBJETS TROUVES—Il a été transporté hier, 26 du courant, au bureau du recorder de la 3ème. municipalité les objets suivans:

Une caisse contenant un bureau neuf en bois d'acajou, ... des livres portant le nom de Mary Clark;

Une do contenant du linge de la même marque;

Un petit baril de poivre de Cayenne.

Quiconque peut avoir droit aux dits objets peut les réclamer en prouvant leur droit de propriété et en payant les frais du présent avis.
27 juil—3 — J B ST AMAND, Greffier.

AVIS est par le présent donné à tous ceux qui auraient connaissance d'une caisse marquée V Dejoux avec le no 1, contenant un portrait de famille; cette caisse ayant été égarée ou volée au débarquement du steamboat Huntsville le 24 courant; de vouloir lui la faire parvenir à son domicile, rue Bourbon, no. 107, entre Conti et St. Louis, ou lui en donnera avis par la poste. Une rétribution honnête sera allouée à celui qui l'apportera ou en donnera des renseignemens.
27 juil—3 — V. DEJOUX.

EN débarquement du navire Eleanor, venant de Marseille,
37 caisses Serrures françaises assorties, de 4 à 10 pouces et à vendre par le soussigné,
27 juillet — E. L. BERNARD.

RUBANS POUR LE MARCHE MEXICAIN, ... Rebéclines; Rubane de Satin ... à vendre par caisse, à des conditions avantageuses par — JULES LE BLANC & CO
27 juil — no. 103 rue Royale.

VINS—300 paniers champagne; 100 caisses chamberlin; 50 do romanée; 50 do de bourgogne 150 de margaux; vieux sherry en quarts et en demi-pipes, à vendre par
JULES LE BLANC & CO.
27 juil — no. 103 rue Royale.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines. Succession d'Alexandre Morgan. Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de dettes présenté par Salomon Saltus, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et le paiement effectué d'après ledit tableau.
Paroisse de Plaquemines, 25 juillet 1835.
27 juil — G. LEONARD, juge.

CONFORMEMENT à l'ordonnance du 6 juin 1836 les personnes qui vendent du soda water, fabriquent ou vendent de la bière, celles qui tiennent pension dans les limites de la 1ère municipalité, sont prévenues par le collecteur soussigné, d'avoir à venir prendre leurs licences au bureau du maire dans les dix jours qui suivront cet avis, faute de quoi elles seront poursuivies conformément aux ordonnances.
A. LIAUTAUD,
27 juil — collecteur de la 1ère. municipalité.

EN débarquement du navire Eleanor, de Marseille, et à vendre par les soussignés:
31 caisses eau de fleur d'Orange,
10 paniers demi bouteilles,
10 caisses thon mariné,
10,000 bouchons à damejeanne,
4 jarres saucissons,
15 do noix,
3 do amandes sans coque;
E TASTET & A DELAMARE.
27 juil — rue St. Louis, no 90.

25 ... cigares de la Havane ... et deux barils de cet article en débarquement de la goëlette Sarah de la Havane, à vendre par — E TASTET & DELAMARE,
27 juil — rue St Louis, no 90.

VIN DE MARSEILLE—300 barriques Berriques Bergasse et Bethfort, à vendre par
E TASTET & A DELAMARE,
27 juil — rue St Louis, no 90.

AVIS.—Monsieur Fernando Lemos, acquéreur de l'esclave Séraphin vendu par Monsieur Barnett, senr. encanteur, le 9 de ce mois, est requis de se présenter dans le courant des dix jours qui suivront cette publication, en l'étude de J. Cuvillier, notaire, public en cette ville, pour se conformer aux conditions de la dite vente à l'encan. Le délai expiré, ledit esclave sera revendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour son compte et risque. — 20 juil—7

AVIS.

LA PROPRIETE occupée par M. Thom. Rhodes, située sur le côté Est de la Baie de Pascagoula, a été achetée de lui, et installée de la manière la plus convenable pour former un établissement public, et est actuellement ouvert pour la réception des visiteurs.

La salubrité de ce lieu ne laisse rien à désirer et offre toutes les commodités pour les agrémens de la vie. On peut se procurer des huitres fraîches et du poisson de toute description, en très grande abondance et l'eau est non seulement délicieuse, mais possède, d'après le dire des docteurs, des vertus médicinales.

Le propriétaire assure au public, qu'il n'épargnera ni soins ni dépenses pour la tenue de sa table, ayant à sa portée toutes les choses nécessaires pour traiter convenablement ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.
15 juillet—8 — THOMAS SHORT

EAU DE VIE, Sardines, &c—En débarquement du Globe, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 10 pipes eau de vie, marque de Dussaut; 1 caisse anti goutteux du Dr. Boubée.

Et de la Cecilia, de Nantes: 30 caisses sardines à l'huile en boites entières, ... 200 douzaines guinolet d'Angers. — CARRIERE, DARAN & Co.
7 juin — rue St. Louis, no. 11.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui sont très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars — E. MILLAUDON.